

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR
LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION
LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE ;**

- Vu le Dahir portant loi N°1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 Juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel qu'il a été modifié et complété;
- Vu le Dahir N°1-02-296 du 25 rajeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi N°65-00 portant code de la couverture médicale de base;
- Vu le Dahir portant loi N°01.05.145 du 15 Mouharram 1427 (14 Février 2006) portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à compter du 15 juillet 2005;
- Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement N°24-2012 du 22 octobre 2012 (6 Di-Hijja 1433) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics.
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 7/2013 du 29 Avril 2013 (18 Joumada II 1434) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics;
- Considérant la loi cadre de l'exercice 2018, approuvée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

DECIDE

ARTICLE UN : L'ouverture d'un concours pour le recrutement du ^{PSC} **Directeur des Systèmes d'Information** (01 poste) au siège de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Casablanca.

ARTICLE DEUX : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Etre âgé(e) de 45 ans au plus à la date du 31/12/2018;
- Etre de nationalité marocaine;
- Etre titulaire d'un diplôme de Bac+5 minimum en informatique ;
- Avoir une expérience minimum de 10 ans dans l'exercice de responsabilité dans le domaine informatique et gestion de projet informatique, dont 3 ans minimum dans un poste similaire.

Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles, universités privés ou étrangers disposant d'attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sont éligibles.

ARTICLE TROIS : Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Fiche de candidature (modèle ci-joint).
- Curriculum vitae détaillé.
- 1 copie du diplôme(s).
- 1 copie de l'attestation d'équivalence, s'il y a lieu.
- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto-verso).
- Copie(s) de(s) attestation(s) de travail justifiant l'expérience.
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat délivrée par les services de la gestion des Ressources Humaines.

ARTICLE QUATRE : les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le **16 NOV 2018** à minuit, à l'adresse électronique suivante :

recrut2018.dsi@cns.ma

ARTICLE CINQ : Modalités de candidature :

- Les candidats sont invités à scanner les documents constituant leur dossier de candidature en format PDF et les envoyer à l'adresse électronique précitée.
- Un accusé de réception de leur dossier de candidature leur sera délivré.
- Tout dossier de candidature incomplet sera systématiquement écarté.

ARTICLE SIX : Les entretiens auront lieu à Casablanca au siège de la CNSS sis à 649, Bd Mohamed V.

Les dates seront communiquées aux candidats préselectionnés, ultérieurement, dans les convocations et sur les sites : www.cns.ma et www.emploi-public.ma.

ARTICLE SEPT : Les listes des candidats convoqués pour passer les entretiens, ainsi que les listes des candidats admis (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur les sites: www.cns.ma et www.emploi-public.ma, et seront affichées au sein du bâtiment de la CNSS (siège sis au 649, Bd Mohamed V- Casablanca).

Saïd AHMIDOUCH
Directeur Général

